

OUVATON

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable
Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS RCS Paris 438 168 718

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 MAI 2013

Le quatre mai deux mille treize, à 12 heures 30,

Les coopérateurs de la société OUVATON, société anonyme à capital variable dont le siège social est 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 168 718, étaient appelés, sur convocation du Directoire adressée par courrier électronique en date du 12 avril 2013, puis, en seconde convocation, le 26 mai 2013 à tenir Assemblée Générale Mixte à Paris en la mairie du 2ème arrondissement.

L'assemblée s'ouvre à 12h30 sous la présidence de Philippe Ladame, Président du Directoire. Matthieu Patout est désigné secrétaire de l'Assemblée.

11 sociétaires sont présents ou représentés, 85 sociétaires ayant voté par correspondance. Les sociétaires et le commissaire aux comptes ayant été dûment convoqués et les documents obligatoires communiqués aux sociétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport moral et financier par le Président du Directoire
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance
- Approbation des comptes 2012
- Affectation du résultat
- Quitus au Directoire et Conseil de Surveillance pour ledit exercice
- Élection des membres du Conseil de Surveillance
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire :

- Présentation et discussion de la proposition de modification de statuts
- Vote sur ces propositions

Déroulement de l'Assemblée Générale :

Il est donné lecture des rapports du Directoire, du Commissaire aux Comptes et du Conseil de surveillance. Ces rapports, ainsi que les résolutions proposées au vote des sociétaires, donnent lieu à des échanges au sein de l'assemblée.

Est ensuite présentée la proposition de modification de statuts qui donne lieu à explication et échanges.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte.

Résultats :

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

89 Oui

0 Non

7 Abstention

DEUXIEME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, constate que les comptes font apparaître une perte de 9 761euros et décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau", le portant à - 40 224euros. Elle décide en conséquence de fixer à 10,46 euros la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2012.

88 Oui

0 Non

8 Abstention

TROISIEME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale constate la variation du capital au 31 décembre 2012 (- 672euros). Celui-ci s'élève à cette date à 116 112 euros.

91 Oui

0 Non

5 Abstention

QUATRIEME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

88 Oui

2 Non

6 Abstention

CINQUIEME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale autorise Directoire et Conseil de Surveillance à recourir à des solutions de vote électronique sécurisé pour les délibérations des futures Assemblées Générales de la coopérative.

81 Oui

13 Non

2 Abstention

SIXIEME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

89 Oui

3 Non

4 Abstention

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire :

SEPTIEME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale de la coopérative Ouvatou réunie en AG extraordinaire le 26 avril 2013 (ou le 4 mai 2013, en seconde convocation à Paris), adopte le projet de modification des statuts qui a été présenté par le Conseil de Surveillance aux sociétaires à partir du jeudi 11 avril 2013 sur le site Web de la société.

78 Oui

4 Non

14 Abstention

HUITIEME RÉOLUTION : ADOPTÉE

L'Assemblée Générale de la coopérative Ouvatou réunie en AG extraordinaire le 26 avril 2013 (ou le 4 mai 2013, en seconde convocation à Paris), autorise tout porteur d'un original de procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de Surveillance, les scrutateurs et le Directoire à effectuer les formalités nécessaires.

89 Oui

0 Non

7 Abstention

Élection des membres du Conseil de Surveillance

Après avoir pris acte de la démission de Matthieu Patout et de Jean-Daniel Dubois en 2012 et de celle de Bernard Pabion en 2013 ; après avoir constaté la fin de mandat d'Esther Joly en 2013, l'Assemblée doit pourvoir à l'élection de quatre nouveaux membres. Six sociétaires ont fait acte de candidature.

Résultat de l'élection au Conseil de Surveillance :

Loïc DAYOT (92 voix - ÉLU) ; Gurvan ROTTIER-RIPOCHE (90 voix - ÉLU) ; Marc LEMONNIER (82 voix - ÉLU) ; Pierre TARIF (73 voix - ÉLU) ; Jean-Pierre DUVAL (65 voix) ; Boniface RUTAYISIRE (41 voix)

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de l'Assemblée.

Le Président de séance
Philippe Ladame

Le Secrétaire
Matthieu Patout